

Communication aux parents

Rouyn-Noranda, le 24 février 2022

Allègements de mesures sanitaires en classe et dans les services de garde à compter du lundi 7 mars 2022

Chers parents,

Comme il a été annoncé par le gouvernement du Québec plus tôt cette semaine, les élèves du primaire et du secondaire pourront retirer leur masque de procédure lorsqu'ils seront assis en classe, et ce, dès le retour à l'école après la semaine de relâche. En ce qui concerne les élèves qui fréquentent un service de garde, il leur sera aussi possible, dès le lundi 7 mars 2022, de retirer leur masque de procédure à la condition qu'ils soient assis.

Rappel de certaines mesures sanitaires toujours en vigueur

- Le port d'un masque de procédure est toujours obligatoire en tout temps pour les membres du personnel dans les établissements scolaires ainsi que pour les élèves du centre Polymétier et du centre Élisabeth-Bruyère.
- Bien que les élèves du primaire et du secondaire puissent retirer leur masque de procédure lorsqu'ils sont dans la cour de l'école, ils doivent toutefois le garder à l'intérieur de leur établissement d'enseignement notamment lors de leurs déplacements, dans les aires communes, lors de leurs cours d'éducation physique, lors des activités parascolaires ainsi qu'en classe lorsqu'ils ne sont pas assis.
- Tous les élèves doivent obligatoirement porter un masque de procédure pour embarquer dans l'autobus, et ce, incluant les élèves du préscolaire 4 et 5 ans lorsqu'il y a présence avec eux d'élèves des autres niveaux scolaires.

L'occasion est propice pour vous rappeler de garder votre enfant à la maison s'il présente un ou des symptômes de la COVID-19 apparaissant à l'intérieur de la page [Symptômes, transmission et traitement](#) du site Web [Québec.ca](#). De plus, vous êtes invités à utiliser le nouvel [outil d'autoévaluation de la COVID-19](#) qui comprend quelques questions vous permettant de connaître les consignes d'isolement à suivre selon votre situation.